



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des organismes de formation - certifications inactives

Question écrite n° 44063

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les difficultés rencontrées par de nombreux organismes de formations qui ne peuvent proposer des formations éligibles au compte personnel de formation en raison de l'indisponibilité de certaines certifications. En effet, pour être éligibles au compte personnel de formation, les formations doivent nécessairement se conclure par une certification. Or certaines certifications sont actuellement en pleine révision et sont donc indisponibles pour une durée indéterminée, qui peut s'élever à plusieurs mois. C'est notamment le cas des certifications en langues PIPPLET FLEX, WIDAF ou BRIGHT, qui ne sont plus actives sur France compétences. Aucune certification n'est donc disponible en allemand, en italien ou en espagnol et une seule est disponible en anglais... Cette situation est extrêmement préjudiciable à la fois pour les personnes souhaitant utiliser leur compte personnel de formation pour suivre une formation en langue, mais aussi pour les organismes qui dispensent ces formations. Ces organismes ont, pour un certain nombre d'entre eux, mobilisé des moyens importants pour obtenir leur certification Qualiopi avant le 31 décembre 2021 et pouvoir proposer des formations éligibles au CPF. Ils sont prêts à travailler et à accomplir leur mission de formation et travailler pour éviter de se retrouver dans une situation financière délicate, mais l'indisponibilité des certifications les en empêche. Il lui demande donc quelles mesures urgentes elle compte prendre afin de répondre à cette situation extrêmement problématique et de permettre aux organismes de formation de dispenser au plus vite des formations finançables avec le CPF.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44063

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 791

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)